

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal

Du 12 Janvier 2009

Présents : G.BLEINC ; P.AUGUSTIN ; P. CODOL ; G.CARCELLER ; L.CHAMOIN ; S.CAROTTI ; S.GUIGONNET ; P.PECQUEUX ; M.IPLIKDJIAN ; N.NAVARRO ; J-M FICHBEN ; M.HENRY ; M.MINIER-ROUX ; M.MUSCARNERA ;

Excusée : V.PAREGNO

1) Mise à disposition des biens suite au transfert de compétence au Symielec Var

Il a été mis à disposition au Symielec Var, des biens de la commune suite au transfert de compétence

Adopté à l'unanimité

2) Convention Fourrière Animale

La commune a reconduit la convention Animal avec les organismes spécialisés de Garéoult

Adopté à l'unanimité

3) Délibération pour le maintien du RASED sur les écoles maternelles et élémentaire

Adopté (13 voix Pour, 1 abstention – Louis CHAMOIN)

4) Fixation des tarifs du CLSH pour 2009

Quotient Familial mensuel	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et plus
0 à 500 €	16.50 €	14.00 €	12.00 €
501 à 650 €	25.00 €	22.00 €	19.50 €
651 à 800 €	36.00 €	33.00 €	30.50 €
801 à 950 €	47.00 €	44.00 €	41.50 €
951 à 1100 €	58.00 €	55.00 €	52.50 €
1101 à 1250 €	69.00 €	66.00 €	63.50 €
+ 1251 €	80.00 €	77.00 €	74.50 €
Extérieur à la Commune	105.00 €	105.00 €	105.00 €

Adopté (12 voix Pour ; 2 Contre - Philippe PECQUEUX, J-M FICHBEN ; 1 Abstention, Philippe CODOL).

5) **Fixation des tarifs des photocopies couleur**

Les tarifs des photocopies couleur sont :

Format A4...1€

Format A4 (Recto – Verso)... 2€

Format A3 ...1.5€

Adopté à l'unanimité

6) **Participation Financière à l'organisation d'une classe découverte**

Il a été décidé une participation de la commune pour l'organisation d'une classe découverte.

Cette participation s'élève à 140 € / enfant

Décompte par enfant : prix du séjour 546 €

50 % sont pris en charge par le Conseil général (273 €).

140 € par la commune et 133 € par les familles.

Le transport en autocar pris également en charge par la commune (560 €)

Adopté à l'unanimité

7) **Acquisition d'une parcelle E147 suite à emplacement réservé**

Il a été décidé d'acquérir la parcelle E147 (emplacement réservé), sur le Cours pour la somme de 70 000 €

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 19 Janvier 2009
à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 19 Janvier 2009

Le Maire